

Communication n° 387

(Remplace et annule la Communication n°369)

Format des musiques – Compétitions Adultes

PRÉAMBULE

Les montages musicaux des danses libres, des rhythm dances, des danses imposées personnelles, ou choisies parmi les musiques officielles, devront être enregistrées au **format mp3**, en **qualité 320 kbps**, en prenant soin de laisser un minimum de **1 seconde en début et 5 secondes de blanc** en fin de morceau.

Afin de permettre un tri plus aisé, les fichiers mp3 **devront être renommés** scrupuleusement de la manière précisée.

NOMENCLATURE

1. NOM DES FICHIERS MUSICAUX

Les fichiers devront être nommés obligatoirement de la façon suivante :

Solo

→ **CodeClub-AbrégéCatégorie-AbrégéEpreuve-NOM-Prénom**

Couple

→ **CodeClub-AbrégéCatégorie-AbrégéEpreuve-NOM-Prénom(Fille)_NOM-Prénom(Garçon)**

Exemples :

Pensez à retirer les accents sur les prénoms.

a) Marie-Jo BAGET / Raymond BAGET de *La Roche sur Yon*, en Couple Bronze, en Danse Libre :

→ **ROC-CBr-FD-BAGET-MarieJo_BAGET-Raymond**

b) Kelly BODENEZ de Brest en Imposées *Solo Vermeil*, sur le Paso Doble :

→ **BRS-SVe-P-BODENEZ-Kelly**

c) Christine ODE de Bordeaux en *Danse Libre* Solo Préparatoire :

→ **BOR-SPrp-FD-ODE-Christine**

d) En cas de couple dont les partenaires viennent de 2 clubs différents :
mettre le code du club d'entraînement (ou de celui qui envoie les musiques).

2. CODE CLUB

Le "Code Club" (3 lettres) qui doit être utilisé est celui correspondant au club du concurrent figurant dans la [Communication n°398 « Codes Clubs »](#) publiée sur le site de la CSNDG.

Exemple de codes avec la liste des clubs habituellement engagés, ou prévus en 2026, en compétition adulte :

Code club	Ville	Nom du club
AGD	ANGERS	Association Angers Danse
ANN	ANNECY	Annecy Sports de Glace
ANT	ANGLET	Anglet Sports de Glace
BOR	BORDEAUX	Bordeaux Sports de Glace
BPC	BRIVE LA GAILLARDE	Brive Patinage Club
BRS	BREST	Sport Et Patinage Brest
CLE	CLERMONT-FERRAND	Auvergne Danse sur Glace
DIJ	DIJON	Académie Sports de Glace Dijon Bourgogne
FON	FONTENAY	Union Sportive Fontenaysienne
FRA	FRANCONVILLE	Franconville SG
MSG	MONTPELLIER	Montpellier Sports de Glace
NAN	NANTES	Léo Lagrange Nantes Patinage sur Glace
PAR	PARIS	Paris CPAP
REI	REIMS	Reims Avenir Patinage
RED	RENNES	Rennes Danse et Patinage
ROC	LA ROCHE SUR YON	La Roche sur Yon Sports de Glace
TSG	TOULOUSE	Toulouse Sports de Glace
TOU	TOURS	Club Multi-Patinage Tours
VIR	VIRY	Olympic Club de Viry-Châtillon
WQM	WASQUEHAL	Entente Patinage Wasquehal Lille Métropole

3. ABRÉGÉ CATÉGORIE

L' "Abrégé Catégorie" à utiliser pour les différentes compétitions et catégories est indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Solo	Couple
Préliminaire	SPrl	CPr1
Préparatoire	SPrp	CPrp
Prébronze	SPb	CPb
Bronze	SBr	CBr
Argent/Silver	SAg	CAG
Vermeil	SVe	
Or/Gold	SOr	COr
Masters		CMA
Masters Elite		CME

4. ABRÉGÉ ÉPREUVE

L' "Abrégé Épreuve" à utiliser pour les différentes épreuves est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Abrégés > Danse Imposée		Abrégés > Rhythm Dance, Danse Libre Couple ou Solo
DMn DMj C TC RB VH SD	Danse Mineure Danse Majeure Cha Cha Tango Canasta Rhythm Blues Valse Hollandaise Swing Dance	RD Rhythm Dance FD Danse Libre Couple Ou Danse Libre Solo
TF V TAFI H	Ten Fox Valse Willow Tango Fiesta Hickory Hoedown	
VE P14 FT	Valse Européenne Pas de 14 Fox Trot	
VA R T K	Valse Américaine Rocker Foxtrot Tango Kilian	
VS B P	Valse Starlight Blues Paso Doble	
VW TA Q VV S CC	Valse Westminster Tango Argentin Quick Step Valse Viennoise Silver Samba Cha Cha Cangelado	

MUSIQUES POUR LES COMPÉTITIONS ADULTES

1. ENVOI DES MUSIQUES

Un **réfèrent désigné par son club** sera chargé de regrouper et d'envoyer les musiques (coach, secrétaire ou chargé d'inscriptions).

Les musiques sous format MP3 devront être envoyées, à une période très précise, dont les dates se trouvent dans l'annonce de la compétition, au plus tard **2 semaines** avant la compétition, via une plateforme de transfert :

[SwissTransfer.com](https://www.swisstransfer.com) ou [WeTransfer.com](https://www.wetransfer.com).

Exemples :

Violette 2026 : 31 janvier/1^{er} février 2026 à Toulouse

Envoi entre le 10/01/2026 et 17/01/2026

à sebastien.bonello@gmail.com et en copie à adultes@csndg.org

Druides 2026 : 28/29 mars 2026 à Le Havre

Envoi entre le 07/03/2026 et 14/03/2026

à(selon annonce)..... et en copie à adultes@csndg.org

- Si les informations concernant la musique sont incomplètes et les supports musicaux ne sont pas fournis, l'accréditation ne sera pas donnée. Une sanction financière sera appliquée en cas de retard dans l'envoi des pièces demandées.
- Tout changement devra être signalé, et le morceau concerné renvoyé, aux mêmes adresses au plus tard le lundi précédent l'épreuve.

2. SUPPORT DE SECOURS

- L'annonce de la compétition spécifiera la fourniture des musiques **sous format mp3** sur clé USB de secours.
- **Une** (pour les imposées/rhythm dance) ou **deux clés USB** (si libre) devront impérativement être fournies lors de l'accréditation. Elles ne seront utilisées qu'en cas de problème informatique sur l'ordinateur de diffusion afin de ne pas retarder le déroulement de la compétition.
- Chaque Clé USB devra être marquée d'une étiquette avec :

NOM DU CLUB-IMPOSÉES-RD

et/ou

NOM DU CLUB-LIBRES

- La nomenclature utilisée pour les noms de fichier de secours sera la même que celle définie plus haut.

3. DÉCLARATION SACEM des musiques de Danses Imposées Non ISU et ISU

En 2000, la CSNDG a, par contrat, commandé un CD comportant un ensemble de musiques originales intitulé « 18 musiques pour danser » auprès d'un compositeur-producteur. Ce CD permettait d'offrir des nouvelles musiques pour les niveaux de danses imposées non ISU (de la danse mineure au niveau prébronze). 300 CD ont été livrés et tous les clubs affiliés en danse sur glace en avaient reçu un exemplaire.

Actuellement, le stock de CD pour les danses imposées non ISU est épuisé auprès de la CSNDG. Il est possible d'en commander directement auprès du compositeur-producteur.

Le compositeur-producteur a autorisé la CSNDG à utiliser ces 18 morceaux dans le cadre des entraînements et compétitions de danse sur glace tout en restant propriétaire exclusif des musiques. Si l'utilisation de la musique lors des entraînements s'effectue sans perception de droits particuliers, il n'en est pas de même lors de la diffusion des musiques lors de compétitions pour laquelle les droits légaux doivent être payés à la SACEM après déclaration.

Le compositeur-producteur a alerté la CSNDG sur le fait qu'il ne percevait jamais de droits légaux.

Il est demandé aux clubs de danse sur glace en France :

- d'utiliser ou d'être détenteur d'au moins un exemplaire de chaque CD original,
- de ne pas permettre le téléchargement illégal des musiques à partir de leur site internet. Une écoute d'un court extrait en mentionnant le compositeur est cependant possible,
- de faire les déclarations SACEM des musiques utilisées lors de l'organisation de compétitions en n'omettant pas d'indiquer celles diffusées lors de l'épreuve des Danses Imposées (CD CSNDG, ISU ou choisies par les concurrents), des Rhythm Dance et des Danses Libres ou d'Interprétation.

Pour les musiques de Danses Imposées officielles (non ISU et ISU), des fiches pré-remplies sont disponibles en téléchargement (sur le site www.csndg.org). Ces fiches doivent être annexées à la déclaration auprès de la Direction Régionale de la SACEM dont le club dépend.
Pour la durée totale par danse imposée, compter 1'30" par concurrent et 3' par groupe d'échauffement.

KDB/CSNDG 12 juillet 2025